

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le trente mai deux mil onze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Étaient présents : MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, N. TARDIF
M. MOLINA, J. BROUARD, J. BOEX.
MMES C.COUDURIER, M. VIGNE, A.COLLOMB,
J. FREMEAUX,

Absents excusés : MME C.BOEX donne procuration à Mme J.FREMEAUX,
Mr C.MOENNE donne procuration à Mr A.VELLUZ,
Mme M.MARCAULT donne procuration à Mme C.COUDURIER.

Absent : M B. MOREL

Secrétaire de séance : Mlle LEVEILLE

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2011
- URBANISME
- CONCESSIONS CIMETIERE
- CREATION REGIE D'AVANCES : FETES ET CEREMONIES
- CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE : JOURNEES JEUNESSE
- TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES - TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS
- PRIX REPAS CANTINE
- PRIX GARDERIE PERISCOLAIRE
- TRAVAUX PARTIELS DE RENOVATION DE L'EPICERIE - CHOIX DES ENTREPRISES - PROCEDURE ADAPTEE
- DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE
- FOURNITURE DES REPAS DE CANTINE
- SECURISATION DU CARREFOUR DES CHARS - ACHAT DE TERRAINS
- RAPPORT ETABLI PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS
- QUESTIONS DIVERSES

S E A N C E

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 2 Mai 2011

URBANISME

La commission du 10 Mai 2011

- ❖ Déclaration préalable : donne un avis favorable

Etienne PIOT
41, Chemin des Champenois
En face du château et de la Ferme MOSSUZ
Superficie terrain : 1449m²
Zone UC

Installation d'une Pergola

Dominique JOSSERAND
« Chez Verdet »
40, Chemin Martin
Entre propriétés DUC et FLOQUET
Superficie terrain : 220m²
Zone UC

**Pose d'une clôture en bruyère
végétale**

Christian BLANC
« La Tour »
96, Chemin de la Tour
A côté propriété CAUL-FUTY
Superficie terrain : 32m²
Zone UC

**Pose de panneaux
photovoltaïques**

- ❖ CU d'information :

Maître MOGE
Terrain appartenant à M. THIEBAUD Yves
« Maclenay »
139, Route de Maclenay
Entre propriétés LABORDE BARAQUE ET REGAT
Superficie terrain : 1204m²
Zone UC

Etude Notariale ACHARD-CONVERS
Terrain appartenant à la SCI « Les Pauses »
« Les Pauses »
ZA de Chevilly
Superficie terrain : 1612m²
Zone UX

Maître MOGE
Terrain appartenant à Mr WHITEMAN Trévor
« Chez Chaffard »
362, Route de Maclenay
Après habitation BEAUVAL - NOIROT
Superficie terrain : 1376m²
Zone UC

Etude Notariale MARTIN et PICOLLET-CAILLAT
Terrains appartenant à la SUCESSION Charrière
« Chez Dumonal »
1007, Route de Lanovaz
A côté propriété GONET
Superficie terrain : 3058m²
Zone UC

La commission du 30 Mai 2011

- ❖ Déclaration préalable : donne un avis favorable

Commune d'Arenthon
Epicerie d'Arenthon
35, Route de Reignier
Superficie parcelle : 395m²
Zone UA

Modification façade Installation d'une enseigne

POIRET Martine
« Nabeau »
22, Chemin de Nabeau
En face habitation SOUSSAYA avant Habitation VERDEL
Superficie terrain : 1584m²
Zone UC

Modification de façade - Changement de destination (garage en habitation)

- ❖ Permis de construire : donne un avis favorable

PIOUTAZ Roland
« Fessy »
264, Route des Crêts de Fessy
Ancienne Ferme TRONCHET
Superficie terrain : 17264m²
Zone NC

Réhabilitation ferme et annexes

CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cimetière communal ne permet pas encore l'inhumation des urnes en sépulture cinéraire.

Il indique également aux membres de l'assemblée que plusieurs personnes se sont présentées en Mairie, et ce, afin de formuler le souhait de pouvoir inhumer leurs défunts dans une cavurne (sépulture individuelle aux dimensions réduites spécialement destinée à recevoir une ou plusieurs urnes).

Monsieur le Maire informe également le Conseil que pour se conformer à la législation, le cimetière devra également disposer d'un Jardin du Souvenir à compter du premier janvier 2012.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs et la durée des cavurnes.

Le Conseil,
après avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer le tarif des cavurnes, à compter du premier septembre 2011, comme suit :

- Trentenaires renouvelables 150 €
- Cinquantenaires renouvelables 180 €

CREATION REGIE D'AVANCES : FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une régie d'avances, conformément à l'article L 2122-22 al.7 du code général des Collectivités territoriales, et ce, pour les dépenses relatives aux Fêtes et Cérémonies.

La régie d'avances permet le règlement de petites dépenses sans mandatement immédiat. La Trésorerie fait l'avance d'une somme fixée au préalable.

Le Conseil,
après avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE :

- de créer une régie d'avances pour les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies
- que le Régisseur ne sera pas tenu de verser un cautionnement auprès de Monsieur le Receveur
- que le Régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé selon la réglementation en vigueur.
- Le montant maximum de l'avance consentie est fixé à **800 euros**.

CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE : JOURNEES JEUNESSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des journées jeunesse, de mettre en place une régie d'avances conformément à l'article L2122-22 al.7 du code général des Collectivités territoriales.

La régie d'avances permet le règlement de petites dépenses sans mandatement immédiat. La Trésorerie fait l'avance d'une somme fixée au préalable.

Le Conseil,
après avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE :

- de créer une régie d'avances pour l'organisation des journées jeunesse
- que le Régisseur ne sera pas tenu de verser un cautionnement auprès de Monsieur le Receveur
- que le Régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé selon la réglementation en vigueur.
- Le montant maximum de l'avance consentie est fixé à **800 euros**.

**TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES – TRANSFERT DE
COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération du 3 mai 2011, la Communauté de Communes du Pays Rochois a approuvé la prise de compétence relative aux transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande.

Cette prise de compétence s'inscrit dans le cadre de la création d'un service intercommunal de transports publics de personnes en coopération avec les communautés de communes Arve et Salève, Faucigny Glières et Quatre Rivières.

Conformément aux dispositions énoncées à l'article L 5211-17 du C.G.C.T., Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en œuvre de ce projet à l'échelle intercommunale requiert l'approbation par le Conseil Municipal du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

L'article 15 des statuts de la C.C.P.R. serait complété ainsi qu'il suit :

« Organisation et gestion des transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande ».

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-5 et suivants,

VU l'Arrêté Préfectoral N°. 99-3342 du 30 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Pays Rochois, modifié,

VU l'article L 5211-17 du C.G.C.T. sur les modifications statutaires des EPCI relatives aux compétences,

VU la loi LOTI (Loi N°. 82-1153 d'Orientations des Transports Intérieurs) du 30 décembre 1982 modifiée et notamment son article 27 relatif au transport urbain des personnes,

VU le décret N°. 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et transports routiers non urbains de personnes et notamment son article 22 relatif aux modalités d'établissement de périmètres de transports urbains,

VU la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et notamment son article relatif à l'extension des compétences transports des EPCI,

CONSIDERANT l'offre de transports collectifs à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Rochois qui est représentée aujourd'hui par les lignes inter urbaines du Conseil Général LIHSA et du Conseil Régional TER,

CONSIDERANT que l'ouverture du futur hôpital intercommunal Alpes Léman implique que les Communautés de Communes Faucigny Glières / Pays Rochois / Arve et Salève / Quatre Rivières et la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération travaillent dans la perspective d'une amélioration de l'offre de transport inter urbain,

CONSIDERANT que les Communautés de Communes Faucigny Glières / Pays Rochois / Arve et Salève / Quatre Rivières étudient la faisabilité de création d'un service intercommunal

unique de transport public à échelle des quatre communautés de communes, soit 85 000 habitants,

CONSIDERANT que pour mener à ce bien ce projet, il convient que la Communauté de Communes du Pays Rochois se dote de la compétence relative aux transports publics urbains de personnes,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du pays Rochois, par délibération du 3 mai 2011, s'est engagée dans la démarche visant à créer un service intercommunal de transports publics urbains de personnes,

CONSIDERANT la délibération de la Communauté de Communes du Pays Rochois en date du 3 mai 2011 proposant à la Commune un transfert de sa compétence en matière de transports publics urbains de personnes dans les conditions précitées,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de transférer à la Communauté de Communes du Pays Rochois la compétence relative à l'organisation et à la gestion des transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande.

PRIX REPAS CANTINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N°.26 en date du 7 juin 2010, avait décidé pour la tarification de la restauration scolaire, les prix suivants, à savoir :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX D'UN REPAS
de 0 à 740 €	3.60 €
de 741 € à 1.132 €	4.30 €
supérieur ou égal à 1.133 €	5.00 €

Le Conseil,
après avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants, pour la cantine, et ce, à compter de la rentrée scolaire 2011.

Le marché de fourniture des repas ayant été relancé en Mai, il convient de modifier les tarifs de la cantine comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL		prix des repas pour les 3 ans à venir		
rentrée 2010/2011	rentrée 2011/2012	2011/2012	2012/2013	2013/2014
0 à 740€	0 à 740€	3,80	4,00	4,20
de 741€ à 1 132€	de 741€ à 1 132€	4,60	4,80	5,10
supérieur ou égal à 1133€	supérieur ou égal à 1133€	5,30	5,60	5,90
occasionnel	occasionnel	5,90	5,90	5,90
	Protocole PAI	3,00	3,00	3,00

et ce, dès la rentrée de septembre 2011. Ce tarif sera applicable également pour les trois années à venir sauf modification.

PRIX GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N°.25 en date du 7 juin 2010, avait décidée pour la tarification de la garderie périscolaire, les prix suivants, à savoir :

TEMPS	PRIX
½ heures	un euro (1.- €)
l'heure	deux euros (2.- €)

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de réviser le prix de la garderie périscolaire pour l'année 2011/2012 et d'appliquer le quotient familial.

Le Conseil,
après avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants, pour la garderie périscolaire, et ce, à compter de la rentrée scolaire 2011.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX ½ heure	PRIX 1 heure
de 0 à 740 €	1	2
de 741€ à 1132€	1.20	2.20
supérieur ou égal à 1133€	1.30	2.50

Cette tarification sera applicable également pour les années à venir sauf modification.

TRAVAUX PARTIELS DE RENOVATION DE L'EPICERIE – CHOIX DES ENTREPRISES – PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de l'épicerie avait été approuvée lors de Conseil Municipal en date du 6 Septembre 2010. La procédure adaptée a été choisie pour le choix des différents corps de métier nécessaire à ce projet. La consultation a été lancée le 15/04/2011, la date limite de dépôt des offres étant fixée au jeudi 12 mai 2011.

Les offres les plus économiquement avantageuses ont été proposées comme suit :

LOT N°1 plomberie - SOCIETE AATTC pour de 696.82€ HT
LOT N°2 électricité - GERLACH pour 5 611.60€ HT
LOT N°3 Faux plafonds - SEDIP pour 1 260.00€ HT
LOT N°4 Menuiserie Vitrierie – MODERN'ALU pour 2 554.00€ HT
LOT N°5 Peinture – COUDRAY pour 1 921.97€ HT
LOT N°6 Signalétique – ASPMV pour 5 155.89€ HT

Le suivi du chantier est géré par le Cabinet STIL.

Le Conseil,
après avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE de retenir les entreprises proposées ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'afin de réajuster certains comptes budgétaires, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Dépenses) – VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Recettes	dépenses
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		-20 000€
673	Personnel titulaire	+ 20 000€	

Le Conseil,
après avoir délibéré,
à l'unanimité,

ACCEPTTE les ajustements proposés.

FOURNITURE DES REPAS DE CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que le marché de fournitures de repas a été relancé. Le marché a été lancé en procédure adaptée le 28 Avril 2011 avec dépôt limite des offres le 26 Mai 2011 au plus tard.

Quatre offres ont été déposées et étudiées le six Juin 2011.

L'offre la plus économiquement avantageuse est celle de l'entreprise **LEZTROY pour les montants suivants :**

2011-2012		2012-2013		2013-2014	
PU HT	PU TTC	PU HT	PU TTC	PU HT	PU TTC
3.84	4.05	3.90	4.11	3.96	4.18

Le Conseil,
après avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE de retenir la société LEZTROY pour les trois prochaines années.

SECURISATION DU CARREFOUR DES CHARS – ACHAT de TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, selon délibération N°. 47, en date du 04 octobre 2010, le prix pour l'acquisition du foncier appartenant à certains riverains, pour la sécurisation du carrefour des Chars, avait été fixé à la somme de soixante dix euros le mètre carré (70.- €).

Monsieur le Maire indique que le document d'arpentage a été réalisé et qu'il convient de procéder à la régularisation des emprises réalisées pour l'aménagement du C.D. 19.

Il mentionne à l'assemblée les acquisitions réalisées, à savoir :

Propriétaires	parcelles	Superficie cédée	Prix
Indivis : <ul style="list-style-type: none"> • BLANC Serge 2365, Route de Bonneville ARENTHON 74800 • BLANC Jean-Claude 1007, Route des Vallées FILLINGES 74250 • BLANC Corine épouse MOGENIER Maison Neuve SIXT FER A CHEVAL 74740 	Section C 1825 1833 839	80 m ² 25 m ² 25 m ²	5 600.00 € 1 750.00 € 1 750.00 €
COURTIN Philippe 2331, Route de Bonneville ARENTHON 74800	Section C 1827	120 m ²	8 400.00 €

Le Conseil,
après avoir délibéré,
à l'unanimité,

PREND NOTE des superficies de terrain cédées par Messieurs COURTIN et l'indivision BLANC.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes s'y référant, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune.

COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE

Plu : La commission travaille sur l'élaboration du règlement.

Prochaines Réunion de la Commission de Travail en Mairie d'Arenthon :

- Jeudi 16 Juin 20 h
- Jeudi 7 Juillet 20 h
- Mercredi 20 Juillet 20 h

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

Attente de Mr SONNERAT électricien pour installer la nouvelle salle informatique et pouvoir mettre en place les nouveaux ordinateurs après avoir vus avec Mr Guy DECROUX.

Mr MOENNE Claude et Mr BEAUMAIN ont fait des demandes de devis dans différentes entreprises : BOSSON, CONTAT, VAUDAUX, VIDONNE pour l'acquisition d'un tracteur de 30 à 35 chevaux transmission mécanique ou hydraulique + outils nécessaires :

- Benne trois points
- Broyeur déportable
- Lame neige orientable en V
- Balayeuse

Le budget à prévoir pour cet achat est entre « 27 000€ et 32 000€ »

Le coût de la location et du balayage pour ces trois dernières années est

ELEMENTS	2008	2009	2010
Location epareuse pour l'entretien des chemins	516.67	363.58	1 171.18
Déneigement - Tracteur seul	1 339.81	2 233.37	2 610.87
Nettoyage des rues et caniveaux	2 132.16	2 478.20	2 930.76
TOTAL	3 988.64	5 075.15	6 712.84

Soit un investissement de 15 777€.

COMMISSION JEUNESSE SPORTS & CULTURE

Bibliothèque

27 Mai : Passage du Bibliobus : 500 livres ont été changés contre 500 nouveaux.

Des publicités vont être mises dans l'écho des îles.

Jeunesse Sport

Une restructuration est en cours pour le service jeunesse.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Les fleurs ont été achetées puis installées ; les barrières sont placées devant la maison des associations.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Ecole : Prochain conseil d'école prévus fin juin

Fête de l'école le 11 Juin avec repas Filet de perche

Cantine : 4 réponses ont été reçues pour l'appel d'offre lancé concernant les repas de la cantine : Avenance, LEZTROY, Mille et un repas et SMHB.

Suite à une réunion avec la commission école périscolaire à laquelle ont assisté des représentants élus des parents d'élèves et après avoir pris l'avis des employés de la cantine, l'entreprise LEZTROY a été retenu. Cette dernière propose des repas avec 50% puis 75% de BIO. Ses tarifs sont légèrement plus élevés que les autres que les autres mais il a été décidé de privilégier la qualité

et la proximité. Les tarifs pour les trois prochaines années ont donc été modifiés comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL		prix des repas pour les 3 ans à venir		
rentrée 2010/2011	rentrée 2011/2012	2011/2012	2012/2013	2013/2014
0 à 740€	0 à 740€	3,80	4,00	4,20
de 741€ à 1 132€	de 741€ à 1 132€	4,60	4,80	5,10
supérieur ou égal à 1133€	supérieur ou égal à 1133€	5,30	5,60	5,90
occasionnel	occasionnel	5,90	5,90	5,90
	Protocole PAI	3,00	3,00	3,00

COMMISSION SOCIALE

- La distribution des roses a connu un franc succès, beaucoup de personnes sont venus aider à la distribution.
- Marpa : une réunion avec les conseillers généraux et les élus du territoire concerné a eu lieu. Une décision pour l'implantation de cet établissement devra être prise rapidement ; Monsieur DUVERNAY Conseiller Général du Pays Rochois est favorable pour que ce bâtiment soit construit à Arenthon. L'avis des différentes communes du territoire concerné est en attente.

COMMISSION ACCESIBILITE

Le diagnostic pour la mise aux normes de nos bâtiments communaux a été fait, des travaux sont prévus dans l'année.

COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Animation : Une nouvelle personne diplômée d'un BAFD va être employée par la commune.

Communication : Echo des îles : Prêt le 17 Juin. Il sera distribuer dans les 3 jours suivants.

- **Prochaine réunion** : le 22 Juin à 20h30

DIVERS

- Faut t'il réserver l'exposition du rattachement à la Savoie pour exposer à la bibliothèque ?
- La Mairie recherche une secrétaire à temps complet pour alléger le travail de Mme BIOLLUZ Michèle et Mme Katia THIMONIER.
- 3 Jeunes sont engagés en job d'été pour aider Mr BEAUMAIN dans ses différentes tâches.

Séance levée à 22 h 30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ,

Affiché /06/2011